



**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU 21 DECEMBRE 2006**

L'an deux mille six, le 21 décembre, le Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Patrick PETITJEAN, Président.

Nombre de Conseillers en exercice : 53
Nombre de Présents : 28
Nombre de votants : 28
Date de la Convocation : 8 décembre 2006

Après avoir constaté que le quorum était obtenu, le Président ouvre la séance

...

1) CRECHE / HALTE GARDERIE

• **Arrêté d'ouverture de la crèche**

Après le passage de la commission de sécurité, nécessité de rendre un arrêté d'ouverture pour la structure multi accueil intercommunale.

Actuellement, on recense 6 inscriptions en crèche et 8 en halte garderie. Existence de multiples demandes pour le mois de mars 2007 (futurs parents ou parents actuellement en congé parental). Le personnel de la crèche aura une réunion d'information préalable à l'ouverture du service le 26 décembre 2006.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

✓ **D'accepter officiellement l'ouverture de la crèche.**

• **Vote du budget 2007**

Compte tenu de l'ouverture de la crèche le 2 janvier prochain, et du quintuplement du personnel par rapport à l'année 2006, il convient de procéder au vote du budget crèche pour l'année 2007. Compte tenu que le compte administratif et le compte de gestion ne sont pas encore réalisés, il a été convenu avec la Trésorerie que ces pièces comptables seraient présentées au vote du conseil communautaire en mars prochain et les résultats intégrés dans le cadre d'un budget supplémentaire présenté et adopté dans la foulée.

Signature officielle du contrat enfance jeunesse le 27 novembre dernier. Compte tenu du décalage entre l'année effective de fonctionnement et le versement des subventions ainsi que de la nécessaire sincérité budgétaire, la subvention 2007 soit 48091.10 € n'a pas été intégrée au présent budget.

Il convient également de signaler que seuls 5578.43 € ont été engagés en investissement, les commandes de mobilier n'étant livrées que fin décembre voir début janvier ont donc été reportées sur l'exercice 2007.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

✓ **D'adopter le budget annexe crèche 2007.**

• **Création d'un emploi de médecin vacataire**

La solution juridique la plus simple pour rémunérer le médecin référent de la crèche est de créer un emploi de vacataire en déterminant le montant mensuel de ses honoraires (indexé sur la valeur du point de la fonction publique territoriale).



Communauté de communes de la Plaine Jurassienne

- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de :
- ✓ créer l'emploi de médecin vacataire pour assurer conseil envers la crèche à hauteur de 2 heures mensuelles
 - ✓ fixer l'indemnité du vacataire à 50 € mensuels.

2) Relais d'assistantes maternelles

- **Point sur le recrutement du responsable du RAM**

Conformément aux recommandations de la CAF, 7 personnes ont été auditionnées par le jury de recrutement. Mme Florence GOUX, agent d'animation qualifié a été retenue pour exercer les fonctions de responsable du RAM.

Mme GOUX est titulaire de la fonction publique et officiait à la communauté de communes du Val d'Amour et à la Mairie de Mons Sous Vaudrey en tant que directrice adjointe du CLSH.

Pour assurer le maintien de salaire de Mme GOUX, il convient d'instituer pour la filière ANIMATION, dont relève cet agent une indemnité d'exercice des missions

- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :
- ✓ **D'instituer le régime d'indemnité d'exercice des missions pour la filière animation exclusivement.**

- **Vote du budget 2007**

Pour débiter l'activité du RAM en janvier prochain, il convient de voter le budget alloué à ce service. Pour plus de transparence et de lisibilité, le Président propose de créer un budget annexe pour ce service et de procéder à l'examen de celui-ci.

Comme pour la crèche, les subventions liées au contrat enfance jeunesse auront un décalage d'un an, soit 10 628.05 € à avancer.

- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :
- ✓ **Décide de créer un budget annexe RAM**
 - ✓ **Adopte le budget annexe RAM 2007.**

3) MAISON DES SERVICES

- **Réception des travaux effectuée le 15 décembre à 15H30**
- **Avenants au marché initial**

Compte tenu des modifications sollicitées pour la construction de la maison des services, il conviendra de conclure les avenants suivants :

N° de marché	N° et intitulé du lot	Entreprise	Montant en € TTC marché de base	Montants en € TTC des avenants	% avenant
05E172	1. Terrassement / VRD	DELCEY	74 186.03	7 827.46	10.55
05E173	2. Maçonnerie	PALANGHI	375 630.45	-837.20	-0.22
05E174	3. Charpente	CONTET BOUROTTE	135 532.37	1 531.93	1.13
05E177	6. Menuiserie intérieure	JURA MENUISERIE	44 738.44	6 028.95	13.48
05E178	7. Faux plafonds	REVERCHON	31 671.18	746.30	2.36



Communauté de communes de la Plaine Jurassienne

05E179	8. Plâtrerie	REVERCHON	76 808.97	8 373.55	10.90
05E180	9. Plomberie	PRUNEAUX	29 686.11	-6 535.27	-22.01
05E181	10. Chauffage	MOLIN	119 847.60	5 061.83	4.22
05E182	11. Electricité	EJE	97 620.70	-536.69	-0.55
05E184	13. Revêtement sols collés	PERRIN MAZIER	22 713.24	1 435.20	6.32
Totaux des lots			1 008 435.09	23 096.06	2.29

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- ✓ Prendre acte que les marchés 05 E 172, 177, 179 et 184 ont fait l'objet d'un accord de la CAO du 8 décembre 2006
- ✓ Acter que la somme de ces avenants constitue une plus value globale de 23 096.06 € TTC
- ✓ Autoriser le Président du SIDEC, mandataire de l'opération, à signer ces avenants.

- **Prestation de ménage pour la maison des services**

Au vu des différents devis des entreprises pour la mise à disposition à hauteur de 15 heures hebdomadaires d'un agent d'entretien et du matériel et produits nécessaires au ménage de la maison des services, la commission d'appel d'offre propose de confier le marché relatif à l'entretien des locaux de la communauté de communes au moins disant, soit l'entreprise SNS.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ D'allouer le marché relatif au ménage de la maison des services et des locaux affectés au RASED à l'entreprise SNS pour un montant mensuel de 1 170 € HT.

4) Commission développement durable

- **Tarifification des ordures ménagères 2007**

Suite aux travaux de la commission développement durable et après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de fixer pour 2007 les montants des redevances suivants:

- ✓ **1 personnes : 83 €**
- ✓ **2 personnes : 144 €**
- ✓ **3 personnes : 185 €**
- ✓ **4 personnes et plus : 195 €**
- ✓ **Résidences secondaires : 115 €.**

5) Divers

- **Achat des chariots pour le portage de repas**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ **D'acquérir les chariots nécessaires à la mise en œuvre efficiente du service de portage de repas à domicile.**

- **Indemnités à verser au Trésorier de Chaussin**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire :

- ✓ **Décide de demander le concours du receveur principal pour les prestations de conseils et de lui accorder l'indemnité de conseil**
- ✓ **Fixe le taux de cette indemnité à hauteur de 100%.**

- **Loyers ADMR et pôle d'accueil**

Compte tenu du coût du bâtiment et du taux de l'emprunt, il est proposé de fixer les loyers à 250 €.



Communauté de communes de la Plaine Jurassienne

- Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :
- ✓ de fixer les loyers de l'ADMR et du pôle d'accueil de Chaussin à 250 € chacun
 - ✓ d'habiliter le président à signer les baux de location à intervenir avec ces deux associations.

- **Point sur les travaux de la commission aménagement**

- **SC3 de Balaiseaux** : opération trop onéreuse pour la CC et pas de projet pour occuper le hangar et le terrain. Abandon de l'affaire.
- **Entretien de la voirie communale en hiver : déneigement**
Pour l'instant chaque commune a sa solution. Difficulté de faire appel à un prestataire unique, par conséquent, ce n'est pas une compétence envisageable.
Par contre, un chiffrage sera demandé pour déterminer la voirie communale à caractère intercommunal.
- **Point à temps** : ce service ne sera plus assuré par l'équipement. L'entreprise DELCEY est équipée du matériel nécessaire. Il est envisagé d'étudier la possibilité d'un « contrat de préférence » pour négocier les prix de l'ensemble des 21 communes de la CC (sans toutefois prendre la compétence voirie)
- **Entretien de l'éclairage public** : une enquête sera réalisée auprès des communes pour réaliser un inventaire des points lumineux et des prestations offertes et déterminer ainsi le coût annuel de l'entretien.

- **Exposition MIDAN 2007**

Le Président propose de :

- passer commande d'une exposition d'art naïf au MIDAN sur le thème « au cœur de la poésie » : coût de la location 3000 €
- participer à la réalisation du prospectus affiche à hauteur de 700 €
- diffuser largement l'information de cette exposition
- contracter les assurances nécessaires
- assurer la charge des frais de missions et réceptions.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ De la proposition ci-dessus détaillée
- ✓ D'autoriser le Président à conclure tout acte nécessaire à la réalisation de ce projet.

- **Logiciel RASED**

Sollicitation de la psychologue du RASED pour acquérir le plus rapidement possible un logiciel « table d'orientation et d'examen psychologique de l'enfant » d'un montant de 1554.91 € TTC.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ D'acquérir le dit logiciel qui sera imputé sur le budget 2007 à venir.

- **Demande de subvention au Conseil Général pour une aide au financement du poste de la Directrice de crèche**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ De solliciter une subvention auprès du Conseil Général pour participer au financement du poste de la directrice de la crèche intercommunale.

- **Abonnement**

- les Dépêches
- la Gazette des communes
- l'Intercommunalité



Communauté de communes de la Plaine Jurassienne

- ✓ Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de s'abonner aux ouvrages mentionnés.

- **Investissement 2007**

Dans le but d'améliorer la gestion des dépenses d'investissement et de réduire les délais de paiement aux fournisseurs, il est demandé au Conseil Communautaire d'autoriser l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'année précédente.

Décision à prendre :

- ✓ Décider d'ouvrir des crédits de la section d'investissement du budget général 2007.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide :

- ✓ de valider l'ensemble des textes relatifs au fonctionnement de la crèche, à savoir projet d'établissement, règlement intérieur, protocoles.